

SIGLE	CONVERGENCE FORMATION	CREATION	VERSION	AUTEUR	MAJ
DSP	CASANOVA Charlene	06/12/2025	5	LEA Valérie	18/02/2026

CERTIFICATION ADEF

TITRE A FINALITE PROFESSIONNELLE « DIRECTEUR D'ENTREPRISE DE SÉCURITÉ PRIVÉE » FORMATION INITIALE



Durée :

245 heures réparties sur 7 semaines à raison de 5 jours/semaines + examen



Obligations réglementaires :

Ce nouveau titre s'adresse aux professionnels en activité ou en reconversion qui souhaitent diriger une entreprise de sécurité privée ou occuper des fonctions stratégiques à haute responsabilité (direction d'agence, direction commerciale, direction d'exploitation, etc.).

Ce titre est conforme à l'Arrêté du 1er septembre 2025 portant cahier des charges applicable à la formation initiale aux activités privées de sécurité et aux activités de recherches privées.



Nombre de candidats :

04 minimum à 12 candidats maximum par session afin de préserver les meilleures conditions d'apprentissage.



Lieu :

En présentiel au Centre Convergence Formation et possibilité de distanciel pour certains modules.



SIGLE	CONVERGENCE FORMATION	CREATION	VERSION	AUTEUR	MAJ
DSP	CASANOVA Charlène	06/12/2025	5	LEA Valérie	18/02/2026

AVANT PROPOS

Convergence Formation est agréé à dispenser la formation TFP (Titre à Finalité Professionnelle) DSP par la CNPEFP « Prévention-Sécurité ». Numéro d'agrément délivré par le certificateur ADEF

DSP - Agrément 0625091706

Cette formation permet l'obtention de l'agrément des exploitants individuels et des dirigeants et gérants de personnes morales mentionné à l'article L. 612-6 du CSI.

DESCRIPTION

Le TFP DSP est une formation obligatoire permettant d'acquérir les connaissances et les compétences professionnelles requises pour accéder aux métiers de sécurité privée.



Public

Les candidats disposent des prérequis indispensables à l'exercice de la profession : (Expression écrite et orale en français des candidats, leur niveau est celui défini par le niveau B1 du Cadre européen commun de référence pour les langues, tel qu'adopté par le comité des ministres du Conseil de l'Europe dans sa recommandation CM/Rec (2008) du 2 juillet 2008. Le test d'entrée en formation de la branche Prévention Sécurité adapté devra être obligatoirement utilisé, sauf cas de dispense.

Concernant spécifiquement les ressortissants étrangers, le test B1 tel que défini par l'Arrête du 31 mars 2022 relatif à la vérification du niveau de maîtrise de la langue française est obligatoire. Le test de branche ne pouvant pas être utilisé.



Accessibilité

Formation ouverte aux personnes en situation de handicap. Contactez-nous pour plus d'informations.



Prérequis

- La pièce d'identité et les documents justifiant de la situation ;
 - L'autorisation préalable ou provisoire délivrée par le CNAPS ou un numéro de carte professionnelle en cours de validité
 - L'original du diplôme ou de la certification de niveau 5
- OU**
- L'original du diplôme ou de la certification de niveau 4 **et** les documents justifiant d'une expérience de 3 ans dans le secteur de la sécurité privée.

2721 Chemin de St Claude 06600 Antibes N° CNAPS : FOR-006-2027-01-06-20210623557 N° SIRET : 80293624500033	66 B, Avenue Pierre De Coubertin 06200 Nice N° CNAPS: FOR-006-2125-01-29-20261005754 N° SIRET: 80293624500041
---	--

SIGLE	CONVERGENCE FORMATION	CREATION	VERSION	AUTEUR	MAJ
DSP	CASANOVA Charlène	06/12/2025	5	LEA Valérie	18/02/2026



Objectifs

Le TFP DSP vise à professionnaliser l'encadrement du secteur, en garantissant que chaque dirigeant maîtrise les fondamentaux :

- . Cadre juridique et réglementaire de la sécurité privée ;
- . Pilotage budgétaire et financier ;
- . Développement commercial et organisation du travail ;
- . Management des équipes dans le respect des conditions de travail et de sécurité.



Délai d'acceptation de la Convention d'entrée en formation :

Le candidat à la formation TFP DSP bénéficie de 14 jours pour acceptation de sa convention d'entrée en formation.



Formateurs :

Tous les formateurs justifient des compétences et autorisations spécifiques pour intervenir dans la formation TFP DSP. L'expérience et les qualifications des formateurs sont conformes aux exigences relatives à la certification des organismes de formation et à la convention et au cahier des charges de la CPNEFP de la branche.



Programme :

Le parcours de formation, rigoureux et exigeant, repose sur **une logique de 4 blocs de compétences capitalisables** :

- BC1 : Appliquer la réglementation en vigueur dans le secteur de la sécurité privée
- BC2 : Piloter la performance économique et financière de la structure
- BC3 : Élaborer la stratégie commerciale et développer l'offre de services
- BC4 : Manager les ressources humaines et organiser l'activité

BLOC 1	Bloc de compétences 1 : Exercer son activité en appliquant la réglementation relative à l'environnement de la sécurité privée	105H00	
Activité1 :	Application des textes relatifs à la sécurité globale et à la sécurité privée dans le cadre de ses missions		Réalisable en distanciel
C1	Vérifier la mise en œuvre de l'ensemble de la législation et de la réglementation relatives aux activités privées de sécurité, dans le cadre de l'activité de la structure		

SIGLE	CONVERGENCE FORMATION	CREATION	VERSION	AUTEUR	MAJ
DSP	CASANOVA Charlene	06/12/2025	5	LEA Valérie	18/02/2026

Séquence 1	Module juridique :		
	Connaître le livre VI de la sécurité intérieure parties législatives et réglementaires	12H00	
	Maîtriser les concepts de légitime défense, de faits justificatifs comme l'état de nécessité, d'atteinte à l'intégrité physique et à la liberté d'aller et venir	12H00	
	Maîtriser les garanties liées au respect des libertés publiques	4H00	
	Maîtriser les aspects législatifs et juridiques intéressant la sécurité privée (ex : principe d'exclusivité)	4H00	
	Respecter la déontologie professionnelle	4H00	
	Maîtriser l'environnement institutionnel	4H00	
	Maîtriser la réglementation relative à l'acquisition, la détention, l'importation, le transport et la conservation des armes	4H00	
C2	Identifier le positionnement et l'organisation de la sécurité privée et les différents segments qui la composent, par rapport aux différents acteurs intervenant dans le domaine de la sécurité, dans le contexte national et international		
Séquence 2	Connaissances stratégiques :		
	Connaître le positionnement de la sécurité privée dans l'architecture globale de sécurité	8H00	
	Rôle des forces de sécurité publique d'Etat		
	Connaître le rôle de la police municipale	4H00	
	Connaissance des phénomènes criminels	4H00	
	Organisation du secteur de la sécurité privée	4H00	
	Spécificités par branche	4H00	
	Informations relatives aux métiers de la sécurité incendie	4H00	
	Formation universitaire et professionnelle en matière de sécurité	4H00	
	Evolution et prospective de la sécurité privée	4H00	
	Environnement européen et international	4H00	
Activité 2 :	Mise en œuvre opérationnelle des missions de sécurité privée dans le respect de la réglementation relative aux activités de sécurité privée		Réalisable en distanciel
C3	Vérifier la mise à disposition et l'opérationnalité des équipements liés aux diverses missions de sécurité privée auprès des équipes opérationnelles de sa structure afin de garantir leur sécurité.		
C4	Maîtriser l'ensemble des consignes et procédures d'exploitation relatives aux missions de sécurité privée, y compris dans le cadre de l'accueil de personnes en situation de handicap, afin de piloter leur application opérationnelle par l'ensemble des acteurs de la structure		
Séquence 3	Connaissances pratiques en matière de sécurité privée :		
	Equipements et techniques en matière de sécurité privée	2H00	
	Connaître les consignes et procédures d'exploitation et les mains courantes		
	Connaître les équipements de communication interne fixes, mobiles et embarqués	2H00	
	Equipements de protection individuelle	2H00	
	Rondes de surveillance et systèmes de contrôle de rondes	2H00	
	Equipements de protection mécanique (périphérique et périmétrique)	2H00	
	Equipements de protection électronique (périphérique, périmétrique et volumétrique)	2H00	
	Systèmes de contrôle d'accès	2H00	

SIGLE	CONVERGENCE FORMATION	CREATION	VERSION	AUTEUR	MAJ
DSP	CASANOVA Charlène	06/12/2025	5	LEA Valérie	18/02/2026

	Systèmes de vidéosurveillance et de télésurveillance et l'intervention sur alarme	2H00	
	Equipements de sécurité incendie	2H00	
	Evacuations	2H00	
	Evaluation finale bloc 1	1H00	

BLOC 2	Bloc de compétences 2 : Piloter la performance de la structure sur les plans organisationnel, budgétaire et financier	48H00	
Activité 3 :	Conduite d'un projet de création ou de reprise d'une structure de sécurité privée		Réalisable en distanciel
C5	Réaliser une étude de marché, à partir de l'analyse de l'environnement concurrentiel et en utilisant des outils d'aide à la décision (méthode SWOT) afin de déterminer les facteurs de réussite d'un projet de création d'une structure		
C6	Etablir le diagnostic fonctionnel de la structure, en analysant son organisation, ses ressources et son portefeuille d'activités, afin de définir ses capacités actuelles et potentielles dans le cadre de la reprise de la structure.		
Séquence 4	Management de l'entreprise et des moyens :		
	Connaître les modalités de création de l'entreprise	6H00	
	Connaître les modalités de reprise et rachat d'entreprise	6H00	
	Connaître les moyens à mettre en œuvre pour mener à bien le projet	6H00	
Activité 4	Pilotage d'une structure de sécurité privée		Réalisable en distanciel
C7	Piloter le développement de la structure, à partir du diagnostic fonctionnel de la structure et de l'analyse de l'environnement, afin d'assurer sa pérennité financière		
C8	Déterminer les critères de mesure de la performance financière, à partir des objectifs déterminés sur le plan économique, afin de disposer d'indicateurs pertinents		
Séquence 5	Management de l'entreprise et des moyens :		
	Analyser les risques	6H00	
	Examiner les approches juridiques	6H00	
	Examiner les approches financières	6H00	
	Etudier le seuil de rentabilité	6H00	
	Connaître les aides et prévoyance	6H00	
BLOC 3	Elaborer la stratégie commerciale et le développement de l'offre de services dans le respect des conditions de santé et de sécurité au travail	52H00	
Activité 5	Développement de la stratégie commerciale		Réalisable en distanciel
C9	Elaborer une stratégie commerciale, en tenant compte de l'environnement, de la concurrence, des besoins de la clientèle et en utilisant les moyens adaptés dans l'objectif de développer le chiffre d'affaires de la structure.		
C10	Développer une stratégie marketing en structurant l'offre de services et en intégrant les outils digitaux afin d'étendre la notoriété de la structure		
C11	Piloter l'étude des appels d'offres publics ou privés, en analysant leurs contenus, en tenant compte de la capacité de la structure à réaliser les prestations demandées (missions, ressources humaines, technologies) en veillant à l'équilibre financier de la structure de façon à répondre de façon appropriée		
Séquence 6	Management de l'entreprise et des moyens :		
	Etudier la stratégie commerciale et marketing	6H00	
	Connaissance des donneurs d'ordre publics : droit des contrats administratifs	5H00	

2721 Chemin de St Claude 06600 Antibes N° CNAPS : FOR-006-2027-01-06-20210623557 N° SIRET : 80293624500033	66 B, Avenue Pierre De Coubertin 06200 Nice N° CNAPS: FOR-006-2125-01-29-20261005754 N° SIRET: 80293624500041
---	--

SIGLE	CONVERGENCE FORMATION	CREATION	VERSION	AUTEUR	MAJ
DSP	CASANOVA Charlene	06/12/2025	5	LEA Valérie	18/02/2026

	Connaissance des donneurs d'ordre privé-droit des contrats privés	5H00	
	Trouver un appel d'offres	5H00	
	Analyser (d'un point de vue théorique) un appel d'offres	5H00	
	Réceptionner et répondre (d'un point de vue pratique) à un appel d'offres	5H00	
	Gestion de projet	5H00	

Activité 6 :	Suivi de l'offre de services		Réalisable en distanciel
C12	Piloter la réalisation de la prestation et ou du service, en analysant les indicateurs qualité mis en place, les outils de suivi, en évaluant les dysfonctionnements et en proposant des améliorations préventives ou correctives, afin de satisfaire aux exigences de résultat du client		
C13	Concevoir un plan d'action de progrès, à partir de l'analyse des risques, des dysfonctionnements constatés, des réclamations du client, pour proposer des prestations supplémentaires et contribuer à l'amélioration de l'offre de service		
Séquence 7	Capacité à répondre à un appel d'offres :		
	Savoir gérer la relation clientèle	5H00	
	Maîtriser la communication d'entreprise	6H00	
	Gérer la rupture de contrat	5H00	
BLOC 4	Manager les ressources humaines d'une structure de sécurité dans le respect des conditions de santé et de sécurité au travail	40H00	
Activité 7 :	Gestion opérationnelle des équipes		Réalisable en distanciel
C14	Piloter la réalisation des prestations en formalisant l'ensemble des procédures à respecter, notamment dans l'accueil des personnes en situation de handicap, en mettant en place des actions de formation ou d'information, afin de prévenir les dysfonctionnements et les risques relatifs à la sécurité des biens et des personnes		
C15	Concevoir un système cohérent de communication et d'information, descendante et remontante, en impliquant les cadres de proximité et en les accompagnant dans la mise en place d'outils digitaux afin d'assurer leur utilisation par les équipes concernées		
Séquence 8	Module juridique droit du travail		
	Connaître la réglementation applicable aux conditions de travail	16H00	
	Connaître les rapports collectifs du travail et la responsabilité du chef d'entreprise	4H00	
Activité 8	Gestion des ressources humaines		Réalisable en distanciel
C16	A partir des besoins humains identifiés, piloter le processus de recrutement et d'intégration de futurs collaborateurs y compris en situation de handicap, en adaptant le cas échéant le poste de travail, afin de mettre en œuvre les prestations demandées par le client		
C17	Elaborer le plan de développement des compétences de la structure, en tenant compte des évolutions sociétales, technologiques et stratégiques et des entretiens professionnels pour permettre le maintien dans l'emploi et la montée en compétences des collaborateurs y compris en situation de handicap		
Séquence 9	Module juridique droit du travail		
	Maîtriser les connaissances relatives au contrat de travail	12H00	
	Connaître la réglementation pénale en droit du travail	4H00	
	Analyser des cas	4H00	

2721 Chemin de St Claude 06600 Antibes N° CNAPS : FOR-006-2027-01-06-20210623557 N° SIRET : 80293624500033	66 B, Avenue Pierre De Coubertin 06200 Nice N° CNAPS: FOR-006-2125-01-29-20261005754 N° SIRET: 80293624500041
---	--

SIGLE	CONVERGENCE FORMATION	CREATION	VERSION	AUTEUR	MAJ
DSP	CASANOVA Charlene	06/12/2025	5	LEA Valérie	18/02/2026



Matériels pédagogiques :

Salles équipées d'écrans connectés, rétroprojecteurs et tableau blanc.

Supports de cours remis aux participants.

Tout le matériel nécessaire à la formation spécifique du TFP DSP conformément à l'arrêté du 1er juillet 2016 modifié relatif à la certification des organismes de formation (article matériels affectés aux plateformes pédagogiques) ainsi que par le décret n° 2024-311 du 4 avril 2024 relatif à la formation aux activités privées de sécurité et à la convention et cahier des charges de la CPNEFP de la branche.



Evaluation :

Evaluation formative continue sous forme de devoirs à questions ouvertes/QCM/QCU/réalisation de dossier de budgétisation ; appel d'offres, étude de marché ; etc.



Obtention du diplôme :

La présentation du candidat à l'examen pour l'obtention du diplôme ne sera possible que si l'ensemble des modules exigés ont été suivis.

L'organisation ci-dessous est donnée à titre indicatif.

JOUR 1

Heure	Activité	Locaux – matériels	Ressources humaines
07h30	. Convocation du jury . Vérification des dossiers candidats	Bureau sécurisé	Responsable de session 2 membres de jury
08H00	. Convocation des candidats . Vérification convocation et identité	Salle	Responsable de session 2 membres de jury
8h15 – 9h15	Questionnaire à choix multiple	Salle + 1 PC par candidat	1 surveillant 2 membres de jury
8h15- 9h15	. Reprographie des sujets de l'épreuve écrite . Constitution des dossiers candidats	Matériel de reprographie	Responsable de session
9h30 – 13h30	Etude de cas écrite	Salle + 1 PC par candidat + 1 imprimante réseau pour l'impression des travaux des candidats	1 surveillant 2 membres de jury
14h00 – 18h00	Correction des études de cas écrites Remplissage de la grille d'évaluation	Bureau sécurisé (confidentialité)	2 à 4 membres de jury

SIGLE	CONVERGENCE FORMATION	CREATION	VERSION	AUTEUR	MAJ
DSP	CASANOVA Charlène	06/12/2025	5	LEA Valérie	18/02/2026

JOUR 2

Heure	Activité	Locaux – matériels	Ressources humaines
8h00	. Convocation des jurys . Prise de connaissance de l'étude de cas orale	Bureau ou salle	2 équipes de 2 jurys
8h30	. Préparation candidats 1 et 2	1 Salle	1 surveillant
9h00 -10h00	. Entretien candidats 1 et 2	2 salles	Jury A et Jury B
9h30	. Préparation candidats 3 et 4	1 Salle	1 surveillant
10h00 – 11h00	. Entretien candidats 3 et 4	2 salles	Jury A et Jury B
10h30	. Préparation candidats 5 et 6	1 Salle	1 surveillant
11h00- 12h00	. Entretien candidats 5 et 6	2 salles	Jury A et Jury B
11h30	. Préparation candidats 7 et 8	1 Salle	1 surveillant
12h00 – 13h00	. Entretien candidats 7 et 8	2 salles	Jury A et Jury B
13h30	. Préparation candidats 9 et 10	1 Salle	1 surveillant
14h00 – 15h00	. Entretien candidats 9 et 10	2 salles	Jury A et Jury
14h30	. Préparation candidats 11 et 12	1 Salle	1 surveillant
15h00 – 16h00	. Entretien candidats 11 et 12	2 salles	Jury A et Jury B
16H00 – 18h00	. Délibération et décisions des membres de jury	Bureau sécurisé	4 membres de jury



Jury :

La composition du jury garantit son impartialité. Les membres du jury sont au nombre de 3 :
 Ø 1 membre appartenant au collège salarié, (justifiant, à minima, de deux années d'exercice professionnel dans des fonctions managériales (Directeur salarié, responsable d'agence, responsable d'un SIS, responsable RH, directeur d'exploitation, responsable financier ou commercial)

OBLIGATOIRE

Ø 1 membre appartenant au collège employeur (justifiant, à minima, de deux années d'exercice professionnel dans le domaine d'activité concerné) **OBLIGATOIRE**

Ø 1 autre membre **FORTEMENT CONSEILLÉ** :

Pouvant être de la profession, membre du collège salarié ou employeur

Pouvant être issu de la sécurité publique, privée, ou du monde de la formation

Le Président du jury est désigné par les membres du jury.